



LAISSEZ-LES-VIVRE
SOS FUTURES MERES

LAISSEZ LES VIVRE- SOS FUTURES MERES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 (J.O. du 21 janvier 1971)

B.P. 111-10 75463 PARIS CEDEX 10

0 800 868 838 (numéro vert)

beatricevouters@aol.com - 06 52 20 59 33

N° 198

Paris, le 16 décembre 2023

Chers amis,

Nous vous souhaitons un Joyeux et Saint Noël !

Lutter pour conserver la signification et les symboles de Noël, c'est lutter pour la Vie

Haro sur les crèches pour mieux détruire les familles !

Qui d'entre nous n'a pas remarqué qu'on ne souhaitait quasiment plus jamais « Joyeux Noël » encore moins « Joyeux et Saint Noël » ? Cela reste l'apanage des catholiques et même pas forcément. Si vous arpentez un centre commercial, on vous gratifiera juste d'un « bonne fête », sans d'ailleurs trop savoir s'il s'agit d'un singulier ou d'un pluriel. Les journaux municipaux ou la plupart des brochures officielles ont totalement rayé le mot « Noël ». Pour eux, c'est « bonnes fêtes », généralement au pluriel. Tous les employés d'Air France se sont vu intimer l'ordre exprès de supprimer le mot « Noël » de leurs annonces aux voyageurs. Le mot « Noël » étant tout simplement prohibé, il est devenu presque désuet de l'utiliser. Dans ces conditions, comment ne pas s'étonner que les crèches soient considérées comme des violations de la laïcité ? Ainsi, plusieurs centres commerciaux de région parisienne ont-ils, ces dernières années, supprimé leurs crèches.



La crèche, c'est la Nativité et c'est aussi le triomphe de la Vie sur toutes les forces de mort. Pour nous chrétiens, Noël, c'est la naissance du Christ, mais pour ceux qui ne le sont que peu ou même pas du tout, il y a toujours une espérance à Noël. Alors, serait-ce cette espérance-là, à laquelle l'homme du XXI^{ème} siècle n'aurait plus droit ? Se battre pour conserver Noël et les crèches, c'est se battre pour toute la civilisation judéo-chrétienne. Gisèle Halimi écrivait : « Nous voulons la suppression de la société judéo-chrétienne et, pour cela, nous l'attaquons par son maillon faible, l'enfant à naître. » Mais, pourtant, qui à cette époque aurait osé présenter une crèche blasphématoire, comme l'a fait un curé de l'Eglise Saint Pierre et Paul, à Capocastello di Mercogliano, à l'est de Naples, avec deux femmes et un nouveau-né ? En Chine, pays totalitaire et athée par définition, les vieilles célébrations chinoises type Nouvel An chinois sont favorisées tandis que les célébrations de Noël sont strictement surveillées, découragées et persécutées, notamment dans la région du Wenzhou dans le sud-est du pays qui compte plusieurs millions de chrétiens. D'ailleurs, comment un pays qui pratique depuis des décennies des avortements forcés pourrait-il laisser sa population fêter Noël ? Le respect de Noël et de la crèche apparaît bien constituer une condition indispensable mais non suffisante de toute politique de respect de la Vie. Développer l'ectogenèse et toutes les pratiques de fécondation artificielles est aussi la conséquence plus ou moins directe du refus de la crèche. Quand Henri Atlan écrivait en 2005 *Vers l'utérus artificiel*, nous étions encore aux frontières de la science-fiction. Aujourd'hui, la fiction est en passe de devenir réalité.

En outre, comment continuer à piétiner l'agriculture en raison de directives de la Commission européenne totalement folles qui pourraient, à court terme, engendrer une véritable famine, et vouloir lutter pour le respect de la Vie ? Selon les dernières statistiques, c'est un agriculteur qui se suiciderait tous les deux jours. Et que dire des attaques régulières contre la propriété privée, véritable épée de Damoclès pesant sur les jeunes couples, ! Là encore quel frein au respect de la Vie (cf. journal 197) !

Pour simplifier, ceux qui refusent la crèche dans l'espace public et prônent plus de casse dans l'agriculture et la propriété privée sont à, quelques exceptions près, les mêmes qui veulent obtenir l'inscription, dans la Constitution, de la liberté d'avorter, de l'aide active à mourir et de l'euthanasie. Le Président Macron s'était rendu au Grand Orient pour célébrer le 250^{ème} anniversaire de ce dernier, ne manquant pas de saluer toutes les « avancées sociétales » à l'origine duquel il était.

Est-ce un hasard ou une provocation si l'inscription de la liberté d'avorter dans la Constitution a été soumise à un Conseil des Ministres le mardi 12 décembre 2023, fête de l'apparition de Notre-Dame de Guadalupe, patronne des enfants à naître à San Diego ? Le texte sera voté à l'Assemblée Nationale et au Sénat en janvier 2024, puis soumis à l'approbation du Congrès à Versailles le 5 mars.

Les deux chambres, Sénat et Assemblée Nationale, doivent voter à la majorité dite qualifiée cette modification constitutionnelle. La majorité qualifiée signifie la majorité des trois cinquièmes en vertu de l'article 89 de la Constitution. L'exécutif a écarté l'hypothèse d'une adoption au moyen de l'article 11 par référendum, pour ne pas donner l'occasion d'un débat public. Concernant l'euthanasie, malgré le vibrant hommage de Macron au Grand Orient, le grand maître de ce dernier, Guillaume Trichard semble s'impatienter : « il est urgent » assène-t-il dans un *tweet* du 10 décembre de légaliser enfin la dernière liberté.

Cette « dernière liberté » que demandent à coup de lettres répétées au Président de la République tant Françoise Hardy que Line Renaud, c'est aussi ce que les nazis dénommaient la mort miséricordieuse. « Tout sauf ça », rétorque courageusement le collectif *Soigner mais pas tuer*. En raison de l'émoi suscité, l'affaire Bonnemaïson en 2014 avait d'ailleurs été l'occasion de faire un temps régresser dans l'opinion l'adhésion à l'euthanasie. Comme le rappelait à l'époque Julie Graziani dans le *Figaro*, l'euthanasie était la spécialité des médecins nazis. Mais, aujourd'hui le C.C.N.E. (Comité Consultatif National d'Ethique) s'étant prononcé en faveur du suicide assisté, il y aura vraisemblablement un référendum sur la question.

Contre toutes ces dérives voulues et orchestrées par l'exécutif, nous vous attendons tous le dimanche 21 janvier 2024 à 14 heures, à Montparnasse, pour la Marche annuelle pour la défense de la Vie !

Résistances au projet gouvernemental d'aide active à mourir

Claire Fourcade, présidente de la S.F.A.P. (Société Française d'Accompagnement des Soins palliatifs) tente de s'opposer à Agnès Firmin le Bodo et pour cela d'obtenir la dissociation des thèmes de développement de soins palliatifs et de suicide assisté. « La mort n'est pas un soin » martèle-t-elle inlassablement. Elle s'insurge également contre le cynisme du projet de loi qui évoque des notions de médecine à l'envers ou d'exception d'euthanasie. Jean Marie Gomas, gériatre en retraite, dénonce dans *Peut-on choisir sa mort ?* le risque de glissement vers une société mortifère. C'est un enjeu majeur de civilisation qu'il s'évertue à dénoncer.



LAISSEZ-LES-VIVRE
S.O.S.
FUTURES MÈRES

ACCUEIL ET ÉCOUTE
0 800 868 838
NUMÉRO VERT (appel gratuit depuis un poste fixe)

Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Titulaire du compte : LAISSEZ-LES-VIVRE SOS FUTURES MERES
Domiciliation : CIC Marly le Roi
IBAN : FR76 3006 6102 4000 0202 4290 106
BIC : CMCIFRPP

Au recto : votre cotisation

Ne plus effectuer de virement sur le compte de la banque postale qui est désormais fermé.

Deux colères fracassées dans l'ignorance de Guillaume Bernard



Guillaume Bernard, docteur en histoire des institutions à l'Institut catholique de Vendée et père de huit enfants, a écrit une magnifique pièce de théâtre, qui est un dialogue entre une femme qui va avorter et son enfant à naître. Ce sont plus de 130 pages qui constituent souvent un affrontement direct avec cependant, parfois, des compréhensions partielles. Toutes les problématiques actuelles de la société sont abordées : individualisme, égoïsme, éclatement de la famille, baisse de la pratique religieuse, aspects démographiques, effondrement de la natalité et grand remplacement mais aussi pollution et *Great Reset*. On note aussi une pointe d'humour quand l'enfant à naître est qualifié de « complotiste » (page 86). La pièce n'a pas de dénouement, mais la fin les met face à face. Ils se sont tout dit. C'est une pièce de théâtre sobre et forte qui doit s'accompagner d'un excellent jeu de lumières.

Madame Pierre VOUTERS
Présidente

Madame Alix GOBRY
Vice-Présidente

*Veuillez remplir le cadre
si nouvelle adresse ou nouvel adhérent*

COTISATION :

de membre actif (25 €) €

de soutien (50 € ; 75 € ; 100 €...) €

de membre d'honneur (150 €) €

de membre bienfaiteur (500 €) €

Abonnement au *Courrier de LLV* (18 €) €

Don dédié à **SOS FUTURES MÈRES** €

Don dédié à **SOS FAMILLES** €

Don de soutien (montant libre) €

TOTAL €

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél :

Courriel :

@

REÇU FISCAL DEMANDÉ (permettant une déductibilité fiscale de 66% des sommes versées)

Règlement par chèque ou virement bancaire (voir RIB au dos)

Règlement à l'ordre de LAISSEZ-LES-VIVRE, SOS FUTURES MERES ou SOS FAMILLES selon votre choix principal

BP 111 - 75463 PARIS CEDEX 10 - Tél : 01 42 85 14 70